

## La logique de la domination esclavagiste : vieux chrétiens et néo-convertis dans la Grenade espagnole des temps modernes

Aurelia Martín-Casares

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/32>

DOI : 10.4000/cdlm.32

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2002

Pagination : 219-240

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Aurelia Martín-Casares, « La logique de la domination esclavagiste : vieux chrétiens et néo-convertis dans la Grenade espagnole des temps modernes », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/32> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.32>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# La logique de la domination esclavagiste : vieux chrétiens et néo-convertis dans la Grenade espagnole des temps modernes

Aurelia Martín-Casares

---

- 1 La présence d'esclaves en territoire péninsulaire espagnol a été longtemps méconnue, voire occultée par l'historiographie de l'Espagne des temps modernes. Néanmoins, dès les années 80, nous assistons, de plus en plus, à un accroissement du nombre des travaux qui révèlent la réalité de l'esclavage, notamment en ce qui concerne la moitié sud de la péninsule ibérique<sup>1</sup>. En l'état actuel des recherches, on peut affirmer que les esclaves faisaient partie de la société espagnole, et surtout de la société andalouse, tout au long des XVIe et XVIIe siècles, et même du XVIIIe, bien qu'en moindre mesure.

## I - Introduction

- 2 Dans notre cas, nous allons analyser l'esclavage dans un contexte urbain, celui de la ville de Grenade à l'époque moderne. Grenade offre en effet des conditions spécialement favorables à l'étude de l'esclavage, puisqu'en elle coexistaient, non sans difficulté, les cultures musulmane et chrétienne.
- 3 Nous ne sommes pas face à une société esclavagiste<sup>2</sup>, dans le sens où l'esclavage ne constitue pas la base économique, comme a pu l'être la Grèce ancienne ou l'île de Cuba à l'époque coloniale, mais face à une société dont les esclaves étaient l'une des multiples composantes. L'esclavage grenadin était essentiellement un esclavage domestique<sup>3</sup>. Les esclaves faisaient tous types de travaux, évidemment sans aucune motivation, ni aucune possibilité d'amélioration. En effet, dans la plupart des cas, l'absence de salaire et de droit les obligeait à abandonner l'idée de retourner dans leurs terres d'origine ou d'acheter leur liberté.
- 4 Néanmoins, l'historiographie a engendré une série de lieux communs à propos de l'esclavage qui se sont transmis de plume en plume jusqu'à satiété. Un des premiers poncifs, et probablement le plus répandu, est celui de la possession de l'esclave comme

marque d'opulence, image étroitement liée à l'idée de l'esclave-membre de la famille. Antonio Domínguez Ortíz, un des premiers historiens à avoir parlé de l'esclavage, avait écrit dans un article pionnier :

“Il y a eu une époque où les esclaves étaient un article somptuaire à la mode, ornementation des maisons nobles et riches.”<sup>4</sup>

- 5 Par la suite, Bartolomé Bennassar reprenait cette idée dans sa thèse sur la Valladolid du siècle d'Or.<sup>5</sup> Plus récemment, Alfonso Franco Silva, dans sa thèse sur l'esclavage à Séville au début du XVI<sup>e</sup> siècle, écrit :

“La vie de l'esclave dans l'intimité du foyer du maître était, à juger par les documents étudiés, assez acceptable et pas du tout pénible”.<sup>6</sup>

- 6 Les dernières recherches sur le phénomène esclavagiste ont dévoilé l'inexactitude de ces affirmations et présentent l'esclavage dans l'Espagne des temps modernes sous un angle différent.
- 7 Parmi les chercheurs qui ont critiqué l'historiographie de “l'esclave de luxe”, Bernard Vincent et Alessandro Stella ont été parmi les précurseurs d'une nouvelle ligne de travail rompant définitivement avec la vision antérieure. Ils ont démontré dans plusieurs travaux comment l'existence de l'esclavage était liée à la productivité et au profit économique.<sup>7</sup>
- 8 C'est dans cette même perspective que se situent mes recherches, dont un des objectifs est de montrer que l'esclavage s'inscrit totalement dans le processus de production en tant que force de travail bon marché et “docile”.
- 9 Les supports documentaires les plus importants de ma recherche sont les actes notariés conservés dans les Archives notariales de Grenade, une source privilégiée pour l'étude de l'histoire sociale et en particulier, pour l'analyse de la logique de la domination esclavagiste. Son caractère de registre ordinaire permet le traitement statistique d'une grande quantité de données relatives à la population esclave ainsi qu'à ses propriétaires.
- 10 Nous avons ainsi analysé d'un ensemble de 2.449 documents, essentiellement entre 1514 et 1590,<sup>8</sup> parmi lesquels plus de 1.500 sont des actes d'achat et de vente, 444 des ventes aux enchères publiques, et 253 des actes d'affranchissement. Les documents restants correspondent à des actes de troc, des pouvoirs par-devant notaire, des contrats de service, des testaments, des inventaires, des actes d'obligation, des donations et des dots.
- 11 Les esclaves ne sont qu'une simple marchandise dans la majorité de ces actes notariaux. Ainsi, dans les actes d'achat et de vente ces caractéristiques apparaissent dans une logique de totale domination ; sur l'acte type, qui peut être plus condensé ou explicite selon le greffe qui l'établit, figurent le prénom, la couleur de la peau, le lieu de provenance, l'âge, certaines qualités ou défauts physiques et moraux, et le prix de vente de l'esclave. A cela se rattachent des renseignements concernant l'acheteur et le vendeur.
- 12 Afin de compléter les sources notariales, nous les avons confrontées aux sources ecclésiastiques : actes de baptême, registres de mariage et dossiers matrimoniaux. En effet, ces dernières permettent de comprendre la vie des esclaves d'une manière beaucoup plus précise et constituent une source très riche et peu exploitée.
- 13 Nous avons également analysé certaines sources officielles et judiciaires, telles que les Ordonnances de la ville de Grenade et plusieurs procès conservés aux Archives de la

Chancellerie de Grenade et dans les Archives Historiques de l'Alhambra, documents d'une grande richesse. La diversité et l'ampleur des sources consultées nous semblent une manière d'aborder les systèmes esclavagistes à Grenade dans toute leur complexité.

- 14 L'esclavage était loin d'être un phénomène historique nouveau ou propre au XVI<sup>e</sup> siècle. Au contraire, il avait fait partie sous diverses formes de chacune des étapes historiques antérieures. De fait, c'était un phénomène quotidien dans Al-Andalus, l'Espagne musulmane. De surcroît, les hostilités entre chrétiens et musulmans dans la péninsule ibérique elle-même avaient nourri pendant des siècles un précieux trafic esclavagiste.
- 15 En ce qui concerne la pensée de l'époque, tant au XVI<sup>e</sup> siècle qu'au siècle d'Or, l'esclavage était complètement accepté par les théoriciens et les politiciens. L'Eglise admettait et consentait la présence de personnes mises en esclavage dans la société chrétienne et la législation signalait l'esclavage comme un fait normal. L'esclavage faisait partie de la vie quotidienne des habitants de la péninsule ibérique, personne n'a osé critiquer ouvertement les principes aristotéliens, pas même ceux qui étaient au courant de la cruauté et les abus de ce commerce humain.
- 16 Francisco de Vitoria, en faisant des commentaires à un paragraphe de la *Politique* dans lequel Aristote défend que certains hommes sont "par nature" esclaves, affirme :  
 "Il veut dire qu'ils ont une nécessité naturelle d'être recueillis et gouvernés par d'autres, et que c'est bon pour eux d'être soumis à d'autres, comme les fils ont besoin d'être soumis aux pères et la femme au mari".<sup>9</sup>
- 17 Tomás de Mercado précise :  
 "captiver ou vendre des noires ou d'autres gens est une affaire licite et de droit de gens".<sup>10</sup>
- 18 Dans cette même ligne se trouve Bartolomé de Albornoz. Mais, certains vont encore plus loin, comme Fray Juan Márquez qui signale :  
 "Oh, quien será tan ciego, que no heche de ver las grandes misericordias que ha usado Dios con los hombres bozales por medio de la esclavitud, trayéndolos a poder de señores cristianos que les han dado la luz del evangelio".<sup>11</sup>
- 19 González de Cellorigo, à l'aube du 17<sup>e</sup> siècle, considéra que :  
 "il convient de continuer l'admission des esclaves (...) car personne ne peut assujettir les Espagnols aux métiers serviles, ni aux arts mécaniques ni aux labeurs des champs".<sup>12</sup>
- 20 Par conséquent, il est évident que l'esclavage en tant que système de domination n'était pas contesté, évidemment en raison des bénéfices qu'il pouvait apporter.
- 21 En ce qui concerne la législation espagnole à l'époque moderne, l'esclavage se justifiait dès la *Siete Partidas*, code médiéval inspiré du droit romain. Les raisons pour lesquelles une personne pouvait être mise en esclavage selon les *Partidas* étaient :  
 "La première est d'être captivé en temps de guerre. La deuxième être né d'une femme esclave. La troisième quand une personne libre permet sa vente. Et, dans cette troisième il faut cinq conditions. La première que la personne donne son consentement à être vendu. La deuxième qu'il prenne une partie du montant du prix. La troisième que la personne sache qu'elle est libre. La quatrième que celui qui l'achète soit convaincu qu'il s'agit d'un esclave. La cinquième que celui qui est vendu soit âgé d'au moins vingt ans".<sup>13</sup>
- 22 Les *Leyes de Toro*, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, maintenaient la validité des *Siete Partidas*. Néanmoins, à cause de la distance existant entre les lois et la pratique sociale, quelques

clauses des *Partidas* étaient tombées dans l'oubli, comme l'esclavage par dette, si fréquent dans l'Empire romain et quasiment inconnu dans l'Espagne du XVI<sup>e</sup> siècle.

- 23 La *Nueva Recopilación de Leyes del Reino* (compilation des lois faite en 1566) ne fait aucune mention aux lois des Rois Catholiques, de l'Empereur, en dehors de Philippe II sur l'esclavage en général. Seule y fait figure une loi qui interdit aux morisques la possession d'esclaves. Cependant les décrets promulgués antérieurement par la Couronne étaient toujours en vigueur. Par ailleurs, les ordonnances locales et les privilèges régionaux faisaient souvent allusion à l'esclavage.
- 24 Le soulèvement des morisques et leur éventuelle mise en esclavage posait un problème nouveau à Philippe II. En effet, les morisques étaient des sujets de la Couronne, et surtout, ils étaient chrétiens. Plus loin on verra comment cette affaire a été résolue et quelles ont été les mesures prises à la suite de la rébellion morisque de 1569. La législation montre ainsi que l'esclavage était un phénomène parmi d'autres qui existait dans le marché et qui devait être considéré comme tel.

## II - La population esclave de Grenade : trois périodes

- 25 Au XVI<sup>e</sup> siècle, la majorité de la population grenadine était concentrée dans le centre chrétien de la ville, qui occupait la partie plus basse et plate de la ville. Au centre ville se trouvaient les églises les plus importantes et les plus fréquentées du monde chrétien, la cathédrale notamment.
- 26 La population morisque (néo-convertis qui sont restés dans la ville de Grenade après la conquête chrétienne), se concentrait aux alentours du labyrinthe qu'était le quartier de l'Albaicín situé sur la colline de San Miguel. Cette butte, aujourd'hui classée "patrimoine de l'humanité", a maintenu jusqu'à nos jours sa singulière physionomie arabe : rues étroites, sombres et sinueuses qui provoquent la méfiance des castillans nouveaux venus. Si l'Albaicín était essentiellement peuplé de morisques tout au long de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le quartier devait se peupler progressivement de chrétiens. Cependant, dès les premières décennies du siècle, certains morisques résidaient au centre ville, mais c'étaient des néo-convertis nantis qui faisaient partie d'une élite plus ou moins assimilée.
- 27 En dehors du centre ville et du quartier de l'Albaicín, les habitants de Grenade résidaient dans la périphérie où se trouvait la fertile vallée grenadine, une zone d'exploitation agricole qui approvisionnait la ville. Dans la périphérie résidaient aussi bien des morisques que des chrétiens, la grande majorité d'origine modeste.
- 28 La documentation notariale consultée indique que les ventes d'esclaves se succédaient sur le marché grenadin dès l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les groupes des propriétaires d'esclaves et l'origine de la population esclave à Grenade, nous pouvons signaler trois périodes fondamentales marquées par des événements bouleversants :
- 1) Entre 1500-1559 : une période de coexistence. Durant ces décennies tant les morisques que les chrétiens acquéraient et vendaient fréquemment des esclaves.
  - 2) L'année 1560 marque la fin de l'autorisation pour les morisques de posséder des esclaves
  - 3) La période de la guerre, 1569-1571 : rébellion et mise en esclavage des morisques.
- 29 **1) Entre 1500 et 1559**, les sources notariales et ecclésiastiques consultées révèlent la présence de propriétaires d'esclaves dans chacune des 22 paroisses de la ville de Grenade, tant dans le quartier morisque qu'au centre ville chrétien et dans la périphérie. A cette époque la répression subie par la communauté morisque était relativement faible.

- 30 En ce qui concerne l'origine des esclaves, il faut signaler que la majorité des esclaves que possédaient les morisques étaient d'origine noire-africaine, alors que les esclaves des chrétiens étaient aussi bien des esclaves subsahariens que des esclaves provenant du Maghreb arabo-berbère, à l'époque nommés "berberiscos". Grosso modo, nous pouvons dire que la population esclave de l'Albaicín était surtout noire tandis que celle du centre ville était composée de noirs et de blancs.
- 31 La répression dont souffraient les néo-convertis s'intensifiait avec le temps et les morisques grenadins, l'élite collaboratrice exceptée, perdait peu à peu ses droits : droit de posséder des armes, de conserver leur langue, ses habits, ses traditions... et, ce qui nous intéresse d'avantage, les morisques perdent aussi l'accès à la propriété d'esclaves.
- 32 Parmi les premières mesures prises dans l'intention d'interdire aux morisques l'emploi de main d'œuvre esclave, se trouvent celles de l'assemblée de la Capilla Real, convoquée à la suite du séjour de Charles I à Grenade en 1526. La justification d'une telle interdiction était d'éviter le prosélytisme que les morisques pouvaient exercer sur les esclaves domestiques. Cependant, les dispositions prises dans cette assemblée pourraient être levées contre le versement d'un "servicio" de 9.000 ducats que les néo-convertis devraient payer tout au long de 6 ans. En effet, les morisques continuaient à acheter et vendre des esclaves comme le démontrent les sources étudiées.
- 33 2) 1560-1568
- 34 En 1560, les Cortes de Tolède décrétaient une nouvelle loi interdisant aux morisques la possession d'esclaves. Cette fois, la Couronne était déterminée à faire respecter la législation, ce qui provoqua la supplication insistante des morisques de Grenade qui sollicitaient la révocation du chapitre des Cortes en question.
- 35 A la suite des implorations des néo-convertis, le roi demanda son avis au Saint-Office qui se montra implacable au sujet de la révocation du chapitre des Cortes. Pour l'Inquisition, les morisques étaient toujours des "moros"<sup>14</sup> et, en tant que tels, ils convertiraient à l'Islam leurs esclaves. La solution proposée par les inquisiteurs était d'accorder des privilèges personnels, comme c'était la règle, avec les "licences" d'armes. De cette façon, la politique répressive se pratiquait à l'encontre de la majorité de la communauté néo-convertie, alors que les morisques les plus puissants préservaient un statut privilégié.
- 36 Le chroniqueur Mármol de Carvajal inséra, dans son livre sur la rébellion des morisques du Royaume de Grenade, tout un chapitre intitulé : "*Comment on empêchait aux morisques de se servir des esclaves noirs*".<sup>15</sup>
- 37 Parmi les supplications des morisques à leur roi, en tant que vassaux, Mármol écrit :  
 "Les esclaves noirs étaient le service des maisons morisques et faisaient tous les travaux et cette prohibition était leur anéantissement".<sup>16</sup>
- 38 Don Francisco Nuñez Muley, porte-parole de la communauté morisque dans les rapports avec le pouvoir royal, ne voyait pas d'inconvénient à ce que les morisques possèdent des esclaves noirs et il l'exprimait ainsi :  
 "Ces gens, ne doivent pas avoir le droit de posséder des esclaves ? Dire que la nation morisque grandit en ayant des esclaves, c'est passion de ceux qui le disent, parce qu'on a informé sa majesté dans les Cortes de Tolède qu'il y avait plus de 20.000 esclaves noirs dans le Royaume de Grenade en pouvoir des natifs morisques, alors qu'il y en avait en réalité moins de 400, et qu'à présent on n'a pas délivré plus de 100 licences royales".<sup>17</sup>

- 39 A la suite du chapitre des Cortes en question, le commun des morisques a été obligé d'affranchir ou de vendre ses esclaves, fait que nous avons constaté dans la documentation notariale analysée. Marchands, artisans, fabricants et paysans morisques se sont hâtés de délivrer des actes de manumission aux esclaves qu'auparavant ils avaient possédé légalement.
- 40 Dans la même décennie, en 1561, les ecclésiastiques ont procédé à l'exécution d'un recensement de la population de la ville de Grenade, maison par maison, y compris les esclaves et les serviteurs domestiques libres. Le but de cette enquête menée par les représentants de l'église était sans doute le contrôle des pratiques quotidiennes de la population grenadine, mais surtout la surveillance de la vie spirituelle et des comportements des morisques suspicieux aux yeux des autorités catholiques.
- 41 En ce qui concerne l'Albaicín, le dénombrement en question tient compte uniquement de 33 esclaves, recensés dans les 10 paroisses existant dans le quartier morisque, un chiffre qui ne dépasse pas 1% de la population de cette colline (15.818 habitants selon le recensement de 1561). Dans le même quartier nous constatons la présence de 55 négro-africains, libres ou affranchis. Bien au contraire, dans les paroisses les plus peuplées du centre chrétien, le pourcentage d'esclaves s'élève à 5% de la population, ce qui veut dire que 1 sur 20 habitants de la ville basse était un esclave. Il est fort possible que tous les esclaves de la ville n'aient pas été recensés, les morisques ayant plus d'intérêt à cacher leurs possessions, et que la population esclave ait été encore plus élevée. Toutefois, nous avons fait référence aux chiffres officiels dont nous disposons pour l'année 1561.
- 42 Un renseignement à retenir : dans l'Albaicín d'aujourd'hui, il existe des espaces dont les noms font appel à l'ancienne présence d'esclaves d'origine subsaharienne, parmi lesquels : la "*place de noirs*", la "*ruelle des noirs*", et dans le chemin vers le Sacromonte, le quartier gitan de la ville, le "*ravin des noirs*".
- 43 Néanmoins, il faut signaler qu'à partir du chapitre des Cortes de Tolède (1560) interdisant aux morisques la possession d'esclaves, et à l'exception des grands personnages de l'élite morisque, les néo-convertis qui osaient acheter devant notaire un esclave étaient rares. Par ailleurs, la documentation notariale examinée montre que seuls les plus puissants clans morisques se lancent dans l'achat et la vente officielle d'esclaves. Citons, entre autres, la famille Venegas, représentée par le *versificatrice* Don Pedro de Granada Venegas, qui avait acheté une guinéenne âgée de 25 ans en 1561.<sup>18</sup> De même, le récepteur de l'Audience royale, Don Pedro de Venegas, acquérait une barbaresque noire en 1565.<sup>19</sup> Et doña Catalina Vanegas, sœur de don Pedro et épouse d'un *veinticuatro*, était propriétaire d'une barbaresque blanche.<sup>20</sup>
- 44 D'autres morisques moins connus ont essayé aussi d'obtenir des licences royales permettant conserver leurs esclaves. Ce fut le cas des époux Ate qui avaient demandé une licence royale pour garder un couple d'esclaves guinéens appelés Isabel et Pedro.<sup>21</sup> Le ménage morisque mentionné qui jouissait auparavant d'une licence d'armes, était tenu de produire 6 témoins, hommes et vieux chrétiens, parmi lesquels il y avait un vicaire, dans le but de prouver leur "*qualité et vie de bons chrétiens*". Finalement, les Ate pourront conserver leurs esclaves "*parce qu'ils parlaient en langue de vieux chrétiens et ne connaissent presque pas la langue arabe*", parce qu'ils avaient des chaises et des tables et des lits comme ceux des vieux chrétiens, et parce que leurs habits étaient à la façon castillane. De plus, plusieurs témoins déclaraient qu'ils semblaient des vieux chrétiens

"de sa naissance et génération". La licence était arrivée en 1562, sept ans avant le soulèvement des morisques du royaume de Grenade.

- 45 3) A partir de 1569 jusqu'à la fin du siècle
- 46 Les morisques grenadins se sont rebellés la nuit du 24 décembre 1568, alors que les chrétiens célébraient la naissance de leur sauveur, et, immédiatement après l'éclatement du soulèvement, le 20 janvier 1569, plus précisément, nous trouvons le premier acte d'achat et de vente d'une personne d'origine morisque conservé aux Archives Notariales de Grenade. Il s'agit de la vente de deux adolescentes morisques respectivement âgées de 12 et 15 ans.
- 47 La date de ce premier acte de vente trouvé dans les Archives de protocoles met en évidence le fait que, les morisques se vendaient à peine éclaté le soulèvement, de sorte que nous pouvons présumer que pour les vieux chrétiens de Grenade, l'esclavage était la réponse normale à cette rébellion, même avant que Philippe II ne rende un arrêt à ce propos.
- 48 Pendant la première année de la guerre, entre janvier et mars (1569), nous avons constaté la vente de 64 morisques des deux sexes, et pour toute l'année 271 actes d'achat et de vente d'esclaves morisques sont conservés dans les registres notariaux de Grenade (il faut noter que ces chiffres se rapportent à la documentation conservée jusqu'à nos jours et non au nombre réel de ventes qui seraient approximativement six fois plus nombreuses).
- 49 Par conséquent, malgré l'inexistence d'une loi légitimant l'esclavage des morisques, les ventes se succédaient dans le marché esclavagiste de Grenade dès le début de cette guerre entre nouveaux et vieux chrétiens comme un fait normal. Soldats et capitaines se hâtaient de vendre leur butin de guerre et le peuple chrétien n'hésitait pas à acheter des gens originaires du royaume de Grenade.
- 50 D'autre part, les "morisques de paix" résidants dans l'Albaicín se pressaient de prendre en dépôt des femmes morisques captivées pendant les premiers mois du soulèvement en attendant que sa majesté détermine si elles étaient ou non esclaves. Ce fut le cas d'un marchand de soie nommé Gabriel Fernández el Cequí qui, avec d'autres morisques, reçut en dépôt 4 esclaves que les soldats avaient captivés dans les montagnes des Alpujarras (2 fillettes de 5 et 3 ans, leur mère âgée de 30 ans et une autre esclave dont l'âge n'est pas précisé dans le document). Les 3 morisques se sont engagés à les garder jusqu'au moment où le roi se prononcerait sur leur sort. Ceci avait eu lieu le 10 février 1569, c'est-à-dire, à peine commencée la rébellion morisque. Les associés s'engagèrent à payer pas moins de (rien de moins que) 100 ducats pour chacune d'elles au cas où le roi se prononcerait en faveur de l'esclavage des morisques.
- 51 Sans doute existait-il une certaine polémique autour de la légitimité de l'esclavage des morisques comme le fait apparaître le chapitre XXXII de la Chronique de la rébellion dont le titre est le suivant : "*Comment on avait déclaré que les prisonniers de cette guerre furent esclaves*".
- 52 Bien entendu, Philippe II était conscient du vide légal et de la confusion régnant à l'égard des soulevés et il s'exprimait très clairement :
- "en raison de ne pas avoir expédié aucune charte, ni mesure patente, ni avoir fait général publication a ce sujet dans nos régnes, et en raison des malentendus et des hésitations et scrupules de certain personnes au sujet de l'esclavage des morisques soulevés qui ont été pris et captivés par des particuliers y mise en esclavage par ceux qui les ont captivés".<sup>22</sup>

- 53 Le roi décide de traiter la question avec des "hommes de lettres et de conscience" qui pourraient conseiller judicieusement sur les conséquences et la légitimité de la mise en esclavage des morisques soulevés. Dans le cas des nouveaux convertis, il existait un inconvénient majeur : c'étaient des correligionnaires puisqu'ils avaient été baptisés. Le roi demanda l'avis du Conseil royal, du président et des auditeurs de l'Audience royale de Grenade ainsi que celui des autorités ecclésiastiques de la ville avant de promulguer toute loi.
- 54 La délibération des membres de la Chancellerie n'est pas parvenue jusqu'à nous, mais nous avons pu retrouver la réponse des autorités ecclésiastiques à la consultation royale sur l'esclavage des morisques. Ce document, conservé aux archives de la Cathédrale de Grenade, s'intitule : "*Demande sur la légitimité de la mise en esclavage des morisques, de leurs femmes et fils en dépit de leur baptême en raison du soulèvement contre l'évangile et contre leur roi*".<sup>23</sup>
- 55 Le texte utilise une argumentation typiquement scolastique se basant sur le droit des gens, un droit naturel très ambigu et valable pour tous, pour conclure finalement que l'esclavage des morisques était possible du point de vue de l'église catholique. Le texte qui fournit exemples et raisonnements, citant entre autres Saint Thomas d'Aquin ou les *Siete Partidas*, déclare finalement que :
- "sans aucun scrupule, les rois dans leurs royaumes pouvaient décréter et ordonner que ces morisques soulevés, même si jusqu'au présent ils avaient été considérés comme des chrétiens, pouvaient être captivés et vendus en tant qu'esclaves"<sup>24</sup>.
- 56 Il souligne également que les morisques avaient la chrétienté "*pris par des épingles*". Mais, ils considéraient que les enfants et les femmes, c'est à dire la population non-belligérante, devaient être aussi réduits en esclavage. Le texte s'exprime dans ces termes :
- "La raison est claire, puisque les complices de la faute peuvent l'être dans le châtement et, puisque les parents peuvent être condamnés à l'esclavage comme dit auparavant, aussi peuvent l'être ceux qui les ont aidés (...) ni les femmes ni les fils des complices ont des excuses".<sup>25</sup>
- 57 On peut conclure que les prélats consultés par Philippe II laissaient les mains libres au roi, au nom du droit positif, pour qu'il décide ce qu'il considérait le plus convenable, mais ils précisaient que de leur côté ils ne trouvaient aucun obstacle de la vente des morisques soulevés comme esclaves, ils ne s'inquiétèrent pas du calvaire infligé à des enfants innocents.
- 58 C'est ainsi que Philippe II promulgua la "*Pragmatique et déclaration sur les morisques esclaves qui furent pris dans le royaume de Grenade*", dont le texte précise :
- "On déclare et ordonne que les dits morisques soulevés qui furent pris et capturés, hommes et femmes, étant les hommes de plus de 10 ans et demie, et les femmes de 9 ans et demie, furent esclaves de ceux qui les prirent et captivaient, et que les mineurs de cet âge ne furent pas esclaves, mais qu'ils puissent être amenés hors du dit royaume de Grenade, et donnés et remis aux personnes aux quelles ils servirent jusqu'à l'âge de vingt ans, pour qu'ils puissent être instruits et enseignés et chrétiennement élevés".<sup>26</sup>
- 59 Luis del Mármol faisait l'éloge de la charité du roi en raison de ce qu'il considérait être une modération pieuse. Cependant, il reconnaissait lui-même qu'il y avait dès le début un désordre considérable, puisqu'on marquait au fer les enfants innocents et on les vendait comme esclaves. En effet, durant les 10 premiers mois du soulèvement (entre janvier et octobre 1569) nous avons localisé un total de 65 actes d'achat et de vente de

mineurs, parmi lesquels plusieurs nourrissons. Il faut signaler que la connaissance de l'âge à l'époque était relative et variable et quand on hésitait sur l'âge des enfants, on signalait : "que si l'enfant a 9 ans et demi il se vend comme captif".<sup>27</sup>

60 Sans nul doute les enfants se vendaient comme esclaves. L'injustice était devenue quelque chose d'habituel.

III - Qu'est-ce qui faisait des morisques une collectivité susceptible d'être réduite en esclavage ?

61 Mais, qu'est-ce qui faisait des morisques une collectivité susceptible d'être réduits en esclavage ? L'origine de l'esclavage des morisques était certainement liée à leur caractère de rebelles, néanmoins il faut se demander pourquoi d'autres sujets de la Couronne espagnole qui se sont soulevés n'ont pas été mis en esclavage.

62 La justification de l'esclavage des morisques passait inévitablement par leur assimilation à l'Islam, réalité que, comme Bernard Vincent avait souligné, le nonce de Madrid exprimait nettement dans une lettre envoyée à Rome :

"Les rebelles, bien que baptisés sont plus musulmans que leur correligionnaires de l'Afrique".<sup>28</sup>

63 En définitive, les néo-convertis pouvaient et devaient être esclaves pour avoir porté des noms musulmans 60 ans avant la pragmatique qui légalisait leur mise en esclavage. La relative fréquence de l'emploi de la tournure "*conquête des Alpujarras*" dans la documentation notariale consultée pour faire allusion au soulèvement morisque suggérait que ce territoire continuait à être, dans la mentalité chrétienne, un bastion musulman à conquérir.

64 Mais, l'église de Grenade et la Couronne n'étaient pas les seules à considérer les morisques comme une communauté susceptible d'être réduite en esclavage. L'esclavage des néo-convertis n'aurait pu avoir lieu sans la disposition des chrétiens à acheter et employer de la main d'œuvre morisque. Le peuple castillan dans son ensemble s'empressa d'acquérir des esclaves morisques aux ventes aux enchères et dans les marchés. Depuis des ecclésiastiques les plus illustres jusqu'aux plus modestes curés, des conseillers municipaux aux greffes, des riches marchands aux simples boutiquiers, des orfèvres d'argent aux tanneurs, et même quelques patrons de bistrot, tous ont acquis des esclaves morisques des deux sexes.

65 Cet achat massif met à nouveau en question la coexistence pacifique entre, la société morisque et la vieille société chrétienne. Il est possible que des liens étroits entre les deux communautés se soient créés dans certains quartiers mixtes ou entre les élites chrétienne et morisque, mais il est évident que les rapports n'ont pas été assez solides pour que la voix des vieux chrétiens s'élève contre l'esclavage du commun des morisques.

66 Ainsi, personne ne s'est opposé à l'esclavage des néo-convertis rebelles dans l'Espagne des temps modernes, tandis que les violations des lois concernant la liberté des enfants et des morisques provenant des endroits non soulevés étaient habituelles. Les malheureux morisques n'inspirèrent pas le moindre sentiment d'humanité, personne ne s'est opposé ouvertement à leur mise en esclavage.

67 Les ventes aux enchères publiques des morisques captivés par les troupes de Philippe II dans les montagnes de la Alpujarra, la vallée du Lecrín et la terre d'Almeria se succédaient sur les places les plus centrales de la Grenade chrétienne tout au long des trois années de la guerre, c'est-à-dire entre 1569 et 1571. Le marché esclavagiste se

développa considérablement et les morisques furent vendus aux enchères devant un public impatient d'acheter de la main d'œuvre bon marché. Près de la moitié des esclaves morisques furent acquis par des habitants de la province de Grenade, tandis que le reste était vendu à des habitants d'autres villes. Un bon nombre de grenadins ont acquis des groupes allant jusqu'à 5 ou 6 esclaves dans le but de les revendre ultérieurement et d'obtenir des bénéfices substantiels.

- 68 Chacune des ventes aux enchères publiques étudiées correspondait à la vente des personnes capturées par une compagnie de soldats. Quand le capitaine revenait avec ses soldats, après avoir réalisé une incursion à cheval et avec l'autorisation du Capitaine général, on pouvait procéder à la vente aux enchères des morisques que la troupe avait capturés. Les soldats étaient des authentiques brigands qui se livraient implacablement à la chasse au butin humain. Il n'y avait plus de temps pour l'assainissement des captifs visant à une apparence plus salubre puisque la Couronne était pressée de se débarrasser d'eux et des dépenses que représentaient leur nourriture et leur hébergement.
- 69 Pour la réalisation des ventes aux enchères on avait besoin d'un *pregonero*, qui, après avoir proclamé la provenance de "*bonne guerre*" des morisques, donnait les caractéristiques de chacun des esclaves devant le regard des possibles acheteurs et la foule qui se réunissait sur les places. Les assistants aux ventes publiques enchérissaient jusqu'à se mettre d'accord avec le lieutenant et, une fois le prix accordé, le scribe, qui avait été présent pendant tout l'acte, délivrait le titre de propriété.
- 70 Des hommes et des femmes morisques provenant des divers lieux de la géographie du royaume de Grenade ont été vendus. Nous avons localisé 914 références aux endroits précis que l'on peut constater dans la carte. En général les sources utilisaient l'expression "*natif de*" pour faire référence à l'espace duquel relève la personne captivée. Le trajet à pied du village de Pitres jusqu'à la ville de Grenade, par exemple, durait environ deux jours et demi. Parfois, la faiblesse des captifs les empêchait marcher et il était nécessaire d'embaucher des (*arrieros*) afin de les porter. Les conditions du voyage étaient très dures, spécialement pendant les mois froids de janvier et février ; de fait, bon nombre de morisques, atteints de maladies ou fragilisés par la peur, ont péri durant le trajet. Les textes analysés comportent des phrases telles que : "une maure certifie que le lieutenant qui était mort dans le chemin".<sup>29</sup>

#### IV - Les esclaves en provenance de la Guinée

- 71 Jusqu'ici la tragédie ne concernait que la population morisque. Mais à Grenade il n'y avait pas que des esclaves d'origine morisque. Avant le soulèvement morisque, c'est-à-dire durant les premières soixante neuf années du siècle, et en nombre moindre après 1571, année de la cessation de l'affrontement bellique, des esclaves d'autres provenances ont été vendus dans le marché grenadin. La plupart de la main d'œuvre importé à Grenade à l'époque provenait du continent africain, d'espaces alors connus sous les noms de Guinée ou de Berbérie.
- 72 Espagnols et portugais appelaient "Guinée" une ample bande qui allait à peu près du Cap Vert jusqu'au Cap Rouge et s'étendait vers l'intérieur jusqu'à la Courbe du fleuve Niger (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, une partie du Mali et du Burkina Faso). Le jésuite Alonso de Sandoval décrit en ces termes la Guinée d'autrefois (1612) :

"La terre de Guinée est très vaste et plus exposée à la chaleur excessive en dessous de la zone torride, mais elle n'est pas inhabitable comme plusieurs ont affirmé, elle est tout peuplée des très large regnes et des provinces spacieuses, et dans celle ci

beaucoup de grandes villes, bourgs et hameaux (...) et beaucoup des regnes sont si sains qu'ils ne donnent pas d'avantage aux meilleurs royaumes de notre Europe (...) ces regnes communiquent l'uns avec les autres à travers des fleuves à très fort débit<sup>30</sup> et ils ont beaucoup des barques et peniches très bien équipés".<sup>31</sup>

- 73 Sandoval parle d'un royaume très puissant qu'ils appelaient "*jolofos*", de l'Empire du "*Grand Fulo*" et des mandingues, de ces derniers ils signalent que :
- "ils sont innombrables, et qu'ils se communiquaient par tous les royaumes de la Guinée avec l'intention et la finalité de convertir les Guinéens à la maudite secte de Mahomet".<sup>32</sup>
- 74 Ces ethnies -wolof, mandingue et peul- sont les plus citées dans la documentation notariale et ecclésiastique conservée pour la Grenade des temps modernes. Outre la Guinée, les sources font aussi référence aux Iles du Cap Vert et Saint Thomas (Sao Tomé), les ports distributeurs d'esclaves les plus importants de l'époque.
- 75 La route des caravelles, c'est-à-dire, le flux commercial de personnes mises en esclavage par la voie maritime en direction de l'Europe, s'était ouvert à la fin du XV<sup>e</sup> siècle avec les premières colonies chrétiennes sur la côte africaine occidentale. La route terrestre transsaharienne vers la Méditerranée se maintenait, parallèlement à la nouvelle route maritime ; caravelles et caravanes se disputaient le transport des esclaves provenant de l'Afrique noire.
- 76 Des esclaves subsahariens acheminés par les deux routes sont arrivés à Grenade tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, à travers la traite chrétienne via Lisbonne, les Îles Canaries et Séville, et à travers la traditionnelle traite musulmane en traversant le désert du Sahara via Alger, Melilla ou Oran, ces deux dernières villes ayant été sous domination espagnole pendant de longues années.
- 77 Les esclaves qui provenaient de l'Afrique subsaharienne étaient généralement acquis par troc, c'est-à-dire à travers des accords d'échange avec les représentants des règnes locaux. Les chrétiens faisaient rarement des incursions dans les zones côtières et captivaient des hommes et femmes noirs, mais l'acquisition par troc était beaucoup plus fréquente.
- 78 Pour comprendre le fonctionnement du troc dans les royaumes africains et la péninsule ibérique au XVI<sup>e</sup> siècle, il est important de souligner que l'esclavage était une relation de domination que le christianisme avait trouvé établi sur le continent africain avant sa pénétration et qui coïncidait avec ses intérêts.
- 79 L'esclavage faisait partie de l'organisation sociale des royaumes les plus développés de l'Afrique occidentale subsaharienne, qui capturaient des membres des ethnies les plus faibles. Sekéné Mody Cissoko explique que la société de la Boucle du Niger était composée de 3 catégories au XVI<sup>e</sup> siècle : la noblesse, définie par le sang et la liberté, les gens qui faisaient des travaux manuels ou qui vivaient de la parole ou de la musique et, en troisième lieu, les esclaves qui constituaient la partie la plus importante de la population.<sup>33</sup>
- 80 Mais les Portugais n'étaient pas les seuls à pratiquer le commerce esclavagiste, les Espagnols y participaient aussi comme le prouvent les 25 expéditions à la recherche des esclaves étudiés par Manuel Lobo Cabrera.<sup>34</sup> Les dates des voyages mentionnés montrent que les Espagnols ne respectaient pas les traités de Alcaçovas (1479-80), Tordesillas (1494) et Sintra (1509) qui limitent les compétences castillanes et portugaises en Afrique. De fait, pour les Espagnols il était plus intéressant de réaliser les expéditions marchandes eux-mêmes en évitant les intermédiaires lusitans.

## V - Les esclaves d'origine arabo-berbère

- 81 En ce qui concerne l'espace désigné par les Espagnols et les Portugais de l'époque moderne sous le nom de *Berbería*, le moyen d'y acquérir des esclaves barbaresques était l'affrontement guerrier, soit sous la forme d'incursions à cheval sur la terre ferme, soit de piraterie en Méditerranée ou à travers la prise de villes côtières par les chrétiens.
- 82 L'historiographie s'est axée sur la vie des renégats espagnols en Berbérie, ou sur la réalité des esclaves chrétiens capturés par les musulmans comme c'est le cas de l'écrivain Miguel de Cervantès.<sup>35</sup> Cependant, la piraterie et les razzias étaient des phénomènes méditerranéens et non strictement musulmans comme quelques travaux nous l'ont fait comprendre. Chrétiens et musulmans de l'une et de l'autre rive devenaient prisonniers à plusieurs reprises.
- 83 Les habitants des villes côtières andalouses et des Îles Canaries organisaient de nombreuses incursions, et les ports de débarquement de la marchandise humaine les plus cités dans les sources sont : Málaga, Almería, Murcie, Cartagène, le Port de Sainte Marie, Motril ou Cabo de Gata. Il ne faut pas oublier que par temps clair, on peut distinguer les montagnes du Nord de l'Afrique depuis les côtes andalouses.
- 84 Les Espagnols réalisaient des débarquements soudains et procédaient à la capture des esclaves, le butin humain pouvant se chiffrer jusqu'à 40 à 70 esclaves. Pourtant, les risques étaient grands puisque les chrétiens couraient le danger d'être capturés eux-mêmes par les Nord-africains sur mer ou sur terre. Ces cas du chasseur chassé arrivaient tant aux chrétiens qu'aux musulmans. Hamete, un Algérien déclarait en 1619 :
- "il y aura 8 ans plus ou mois que ce témoin avec d'autres était en course à Cabo de Gata et nous avons été capturés et amenés à Almeria où nous avons été vendus et acheminés à la ville de Grenade".<sup>36</sup>
- 85 Si les captures dans la mer étaient virulentes, également les pillages sur terre se soldent par un bon nombre de victimes. Une esclave barbaresque résidant à Grenade déclare devant les tribunaux ecclésiastiques :
- "qu'elle était mariée dans sa secte avec un maure qui s'appelait Almanzor et quand elle avait été capturée par les chrétiens ils ont tué son mari dans la bagarre".<sup>37</sup>
- 86 Sans doute l'établissement des Espagnols dans des villes côtières du Nord de l'Afrique telle qu'Oran, contribue à l'augmentation des entreprises de capture illégale de barbaresques, puisque les personnes recueillies dans les sources grenadines qui déclarent avoir été capturées à Oran durant la période du gouvernement castillan sont nombreuses.
- 87 Les endroits les plus nommés étaient Oran, Tlemcen, Tunis, Tetuan, Azzemour et Tripoli. Si l'on analyse la carte, nous voyons que les barbaresques provenaient généralement d'un noyau de peuplement situé sur les côtes tandis que les esclaves subsahariens, comme nous l'avons vu, étaient plutôt originaires de l'intérieur du continent. C'est-à-dire que la manière d'acquisition des premiers était principalement la guerre et celle des seconds le commerce.
- 88 Selon les sources étudiées, 54% des barbaresques *bozales*<sup>38</sup> vendus à Grenade avaient moins de 15 ans et aucun n'avait plus de 30 ans. De même, 55% des renégats castillans étudiés par Bartolomé et Lucile Bennassar furent capturés à des âges inférieurs à 15 ans.<sup>39</sup> Cela implique que tant les musulmans que les chrétiens capturaient davantage d'enfants et d'adolescents, qui sans doute avaient moins de moyens pour se défendre et

étaient plus appréciés sur le marché. Les témoignages se multiplient dans les sources analysées, on peut citer par exemple le cas du barbaresque Juan Luis :

« étant enfant il avait été capturé et amené à la ville de Grenade ou Matias Guerrero l'avait acheté ». <sup>40</sup>

- 89 Les cas de filles et garçons qui disent n'avoir pas connu leurs parents (probablement ils ne se souviennent pas), être arrivés à Grenade très petits et avoir été élevés dans la maison de leurs maîtres sont nombreux.
- 90 La piraterie en mer et les incursions sur terre étaient en définitive les causes les plus habituelles de l'esclavage des barbaresques. En dépit de son caractère illégal, étant donné que seules la "*guerre juste*" et la naissance d'une mère esclave légitimaient l'esclavage dans la pensée de l'époque, l'esclavage de capture était pratiqué impunément par les Espagnols et les Portugais.
- 91 Enfin, signalons que nous avons constaté quelques cas de vente d'esclaves provenant de l'Inde (décrits comme étant de la couleur du "*coing cuit*") en raison des incursions portugaises au XVI<sup>e</sup> siècle dans le continent. Occasionnellement des esclaves indiens d'Amérique sont enregistrés dans la documentation de l'époque (surtout de Carthagène des Indes), mais il est difficile de savoir s'il s'agit d'indiens, de mulâtres ou des métis. En ce qui concerne les "*maures turcs*", nous avons uniquement trouvé deux actes d'achat et vente de Turcs dans la documentation notariale conservée pour le XVI<sup>e</sup> siècle, tous les deux de 1567.

#### VI - L'évolution du prix des esclaves sur le marché grenadin

- 92 Maintenant que nous connaissons la composition du marché esclavagiste à Grenade, voyons comme le prix évolue tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, avant de passer à l'analyse des graphiques, il est important de souligner que ceux-ci ont été faits en fonction des personnes vendues individuellement et qui correspondent à 90% des ventes. Des groupes d'esclaves ne se vendent qu'au moment du soulèvement morisque quand le marché esclavagiste a débordé, mais même à cette date-là (1569-1571) les ventes de groupes composés de 2 à 5 esclaves ne dépassent pas 18% du total.
- 93 Pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les prix se maintiennent au tour de 30 ducats, alors qu'à partir de 1560, nous avons constaté une tendance à la hausse ; les prix augmentaient visiblement du simple au double du prix moyen observé de la première moitié du siècle.
- 94 Cependant, durant la rébellion des morisques un bouleversement du marché esclavagiste se produit et les prix moyens baissent soudainement de manière frappante. Dans les années postérieures à la guerre, le marché récupérait (recouvrait) graduellement la tendance à la hausse constatée dans la décennie antérieure au soulèvement morisque jusqu'à atteindre le prix le plus élevé du siècle soit 110 ducats en 1650.
- 95 La chute des prix, due à une très large offre d'esclaves morisques sur le marché grenadin, facilitait l'accès à la main d'œuvre esclave à des citoyens qui, dix ans auparavant, n'auraient pas pu se permettre d'acheter un esclave. Les morisques mis en esclavage étaient sans doute beaucoup plus accessibles. De fait, les métiers des acheteurs à ce moment-là se diversifient énormément, les artisans et fabricants qui achetaient un esclave pour travailler dans leurs ateliers étaient nombreux. Les commerçants ont profité également de la conjoncture, puisqu'ils avaient la possibilité d'obtenir des bénéfices immédiats en spéculant avec la marchandise humaine aussi

bien à Grenade que dans d'autres marchés esclavagistes péninsulaires comme celui de la ville de Zafra.

- 96 En ce qui concerne les rapports entre sexe et prix, il faut signaler que les femmes étaient toujours plus chères même quand leur nombre sur le marché était beaucoup plus élevé que celui des hommes, comme ce fut précisément le cas pendant les années de la guerre des Alpujarras, lorsque les femmes esclaves représentaient 70% de la population vendue.

Conclusion

- 97 Pour finir, quelques mots sur les libérations d'esclaves. L'historiographie a beaucoup insisté sur la croyance de manumissions très fréquentes. Parmi les diffuseurs de cette idée se trouve, entre autres, Ferdinand Braudel qui dans sa célèbre monographie sur la Méditerranée signale :

"A Valladolid, vers 1555 encore capitale de la Castille, des esclaves servent dans les grandes maisons, bien nourris des restes de la cuisine, et souvent rendus libres par les testaments de leurs maîtres".<sup>41</sup>

- 98 Or au vu des sources conservées pour ce qui concerne la Grenade du XVI<sup>e</sup> siècle, nous pouvons affirmer que le nombre de libérations était infime et que ni les morisques (à l'époque où ils pouvaient posséder des esclaves) ni les chrétiens n'ont montré à aucun moment des intentions d'affranchir gratuitement leurs esclaves. Bien au contraire, le nombre des libérations était très réduit et souvent les prix demandés en raison de l'affranchissement étaient exorbitants.

## NOTES

1. - Cortès Alonso, Vicenta : La esclavitud en Valencia durante el reinado de los reyes catòlicos, 1479-1516, Publicaciones del Archivo Municipal de Valencia, 1964 ; Graullera Sanz, Vicente : La esclavitud en Valencia en los siglos XVI y XVII, Institució Alfonso el Magnànim, Valencia, 1978 ; Cabrilla Cièzar, Nicolàs : Almeria morisca (capitulos 6, 9 y 14), Publicaciones della Universidad de Granada, 1989 ; Franco Silva, Alfonso : La esclavitud en Andalucía 1450-1550, Universidad de Granada, Granada, 1992 ; Moreno, Isidoro : La antigua hermandad de los Negros de Sevilla. Etnicidad, Poder y Sociedad en 600 años de Historia, Universidad de Sevilla, 1997 ; Vincent, Bernard : "La esclavitud en Màlaga en 1581", Minorias y marginados en la España del siglo XVI, Diputació de Granada, 1987 ; "L'homme marchandise. Les esclaves à Vera (Almeria) 1569-1571" in Pouvoirs et société dans l'Espagne moderne. Mélanges offerts à Bartolomé Benassar, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1994, pp. 193-203 ; "L'esclavage en milieu rural espagnol au XVII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de la région d'Almeria" in Figures de l'esclave au Moyen Age et à l'époque moderne, L'Harmattan, Paris, 1996 ; Vincent, Bernard et Martín Casares, Aurelia : "Esclavage et domesticité dans l'Espagne Moderne", Les dépendances serviles : une approche comparative, Éditions de la Maison de l'Homme , École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2001 ; Fournie, Christine : Contribution à l'étude de l'esclavage en Espagne au siècle d'or : Les esclaves devant

l'Inquisition. Thèse d'archiviste paléographe, Ecole Nationale de Chartes, 1987-88 ; Ndamba, Alfred : Les esclaves à Cordoue au début du XVIIe siècle (1600-1621), Thèse d'Histoire, Université de Toulouse-le-Mirail, 1975; Andùjar Castillo, Francisco : "Del esclavo morisco al berberisco : Sobre la esclavitud en la Almería del siglo XVII", Boletín del Instituto de Estudios Almerienses, n° 11/12, 1992-1993, pp. 81-101 ; Stella, Alessandro: "Herrado en el rostro con una y un esclavo : l'homme-animal dans l'Espagne des XVe-XVIIIe siècles", Figures de l'esclave au Moyen-Age et dans le monde moderne, L'Harmattan, Paris, 1992, 147-163, Histoires d'esclaves dans la péninsule ibérique, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2000 ; Martín Casares, Aurelia: « Del vestido de la servidumbre en la Granada del siglo XVI » in Moda y Sociedad : Estudios sobre educación, lenguaje e historia del vestido, Centro de Enseñanzas Propias de la Universidad de Granada, 1995, pp. 355-366; "¿Qué se me da a mí que mis vasallos sean negros?", Palabras de la CEIBA, n° 2, 1998, pp. 27-40 ; "Esclavitud y mentalidad: la población esclava de Granada a lo largo del siglo XVI", Chronica Nova, n° 25, 1998, pp. 337-348 ; "Los primeros viajes de europeos al África subsahariana", Extramuros. Revista literaria, UNESCO, n° 15-16, 1999, pp.137-141 ; «Cristianos, musulmanes y animistas in Granada : identidades religiosas y sincretismo cultural » in Ares Queija, Berta y Stella, Alessandro (coord.) : Negros, mulatos, Zambaigos. Derroteros africanos en los mundos ibéricos, EEHA y CSIC, Sevilla, 2000. Martín Casares, Aurelia : La esclavitud en la Granada del siglo XVI: género, raza y religión, Universidad de Granada, 2000.

2. - Dans le sens marxiste du terme, c'est à dire : nous ne sommes pas face à une société où l'esclavage constitue le moyen de production essentielle pour la société espagnole.

3. - Idem

4. - "Los esclavos eran un artículo suntuario que algún tiempo estuvo de moda, ornato de casas nobles y ricas". Domínguez Ortíz, Antonio: "La esclavitud en Castilla durante la Edad Moderna", *Estudios de Historia Social de España*, Tomo 2, pp. 367-428.

5. - Bennassar, Bartolomé : *Valladolid en el siglo de Oro. Una ciudad de Castilla y su entorno agrario en el siglo XVI*, Valladolid, 1989.

6. - "La vida del esclavo en la intimidad del hogar del dueño resultaba, a juzgar por los documentos estudiados, bastante aceptable y nada dura". Franco Silva, Alfonso : *Esclavitud en Andalucía 1450-1550*, Granada, 1992.

7. - Vincent, Bernard: "Les esclaves à Málaga en 1581", *Minorías y marginados en la España del siglo XVI*, Granada, pp. 239-270, 1987. Dans cette article sur l'esclavage à Málaga, il soutient ainsi que l'esclavage avait des motivations économiques évidentes et que les importants profits qui en étaient issus entraînaient l'opposition unanime des habitants de Málaga à toute mesure d'expulsion des morisques

8. - D'abord très peu nombreux, les documents faisant mention aux esclaves augmentent sensiblement à partir du milieu du 16e siècle, notamment entre 1569 et 1571.

9. - "Quiere decir que hay en ellos una necesidad natural de ser recogidos y gobernados por otros, y que es bueno para ellos estar sometidos a otros, como los hijos necesitan estar sometidos a los padres y las mujeres al marido". Vitoria, Francisco de : *Relictio de Indis. Corpus hispanorum pace*, Madrid, reed. 1989.

10. - "Cautivar o vender negro, o cualquier otra gente, es negocio lícito y de derecho de gentes" Mercado, Tomas de : *Suma de tratos y contratos (1571)*, Madrid, reed. 1977.

11. - "Oh, quien será tan ciego, que no heche de ver las grandes misericordias que ha usado Dios con los hombres bozales por medio de la esclavitud, trayéndolos a poder de

señores cristianos que les han dado la luz del evangelio". Marquez, Fray Juan : *El gobernador cristiano, Libro 1, Cap. II.*

12. - González de Cellorigo, Martín : *Memorial de la política y útil restauración a la república de España*, Madrid, reed. 1991.

13. - "La primera es de los que cautivan en tiempo de guerra, seyendo enemigos de la fe. La segunda es de los que nascen de siervas. La tercera es cuando alguno es libre e se dexa vender. E en esta tercera ha menester cinco cosas. Ca una es que el mismo consienta de su grado que lo vendan. La segunda que tome parte del precio. La tercera que sea sabidor que es libre. La quarta que aquel que lo compra crea que es siervo. La quinta que aquel que se faze vender, qu aya de veinte años arriba". *Siete Partidas, Partida 4ª, Loi I, Titre XXI.*

14. - Pejorative pour musulman.

15. - "Cómo se quitó a los moriscos que no pudiesen servirse de esclavos negros" Mármol de Carvajal, Luis del : *Rebelión y castigo de los moriscos*, Málaga, reed. 1991.

16. - "Los esclavos negros eran el servicio de sus casas y sus labores y era destruirlos si se los quitaban"

17. - "¿Estas gentes, no han de tener servicio? Decir que crece la nación morisca con ello es pasión de quien lo dice, porque habiendo informado a su majestad en las Cortes de Toledo que había más de 20.000 esclavos negros en este reino en poder de los naturales, vino a parar que en menos de cuatrocientos y, al presente no hay cien licencias para poderlos tener. Esto salió también de los clérigos, y ellos han sido después los abonadores de los que los tienen, y los que han sacado interés de ello".

18. - Archives Protocols de Grenade (A.P.G), Legajo, 116, fol. 1070, 1561.

19. - A.P.G, Legajo 145, fols. 23, 1565.

20. - A.P.G, Legajo 144, fol. 321, 1565.

21. - "Probanza hecha ante la justicia de huetor Taxar a pedimiento de Alvaro Ate, morisco. Va ante su majestad, cerrada y sellada. Sobre tener esclavos." *Archives General de Simancas* (A.G.S), Consejo de Juntas y de Hacienda, Legajo 43, pieza 305, 1562.

22. - Pragmática y declaración sobre los moriscos esclavos que fueron tomados en el reyno de Granada y la horden que con ellos se ha de tener. Impreso en Madrid, 1571.

23. - Pregúntase si pueden ser captivos los moriscos y moriscas y sus hijos aunque ayan sido bautizados por averse rebelado contra el evangelio y contra su rey. *Archives de la Cathédrale de Grenade, Libro de Asuntos Varios*, nº 3, fols. 520r-v, 1569.

24. - "Sin escrúpulo, los reyes en sus reinos podrían hazer premática, mandar que estos moriscos levantados, aunque hasta aquí fuesen tenidos por christianos, pueden ser captivos y vendidos por tales"

25. - "La razón es clara, pues los cómplices en la culpa lo pueden ser en la pena y pues a los padres se les puede poner tal pena como queda arriva probado, también se les puede poner a los que les an ayudado (...)"

26. - Pragmática y declaración sobre los moriscos esclavos que fueron tomados en el reyno de Granada. Declaramos y mandamos que los dichos moriscos rebelados que fuessen tomados y captivados, assi hombres como mujeres, siendo los hombres mayores de 10 años y medio, y las mujeres de nueve y medio, fuessen y se entendiessen ser esclavos de los que los tomassen y captivassen, y que los menores de dicha edad no fuessen esclavos, empero que pudiessen ser sacados y llevados a otras partes fuera del dicho reyno de Granada, y dados y entregados a personas a quien sirviessen hasta tener edad de veynte años, para que pudiessen ser ynstruidos y enseñados y christianisme criados".

27. - "que si fuere mayor de 9 años y medio va por cautiva".
28. - Vincent, Bernard : "Le nonce et les morisques", *Mélanges Louis Cardaillac*, vol. II, Zaghuan, 1995.
29. - Almoneda de esclavos y esclavas, 25 de febrero de 1571. A.P.G, Legajo 182, s.f.
30. - Les fleuves Gambie et Sénégal.
31. - "Es la tierra de Guineea ( cuyo nombre recingle de la principal ciudad, llamada Genna puesta sobre las riveras del río Senaga) amplíssima, y tanto más sujeta a excesivas calores cuando cae más debaxo de la tórrida zona; pero no por eso es inhabitable como muchos han sentido, antes está toda poblada de grandísimos Reinos y espaciosas provincias y en ellas muchas y grandes ciudades, pueblos y aldeas (...) y aunque muchos reinos son tan sanos que no dan ventaja a los mejores de nuestra Europa (...) Comúnicanse estos reinos unos con otros por medio de ríos caudalosísimos y por grandes lagunas, para lo cual tienen muchas barcas y canoas muy bien equipadas" Sandoval, Alonso : *Un tratad sobre esclavitud (1612)*, Madrid, reed. 1987.
32. - "Son innumerables, de donde se comunican por todos los reinos de Guinea con ánimo y fin de inficcionarlos (a los demás guineanos) en la maldita secta de Mahoma"
33. - Cissoko, Sekéné Mody : *Tombouctou et l'Empire Songhay. Epanouissement du Soudan Nigérien au XVe-XVIe siècles*, Dakar y Abidjan, 1975. Voir pages 165-172.
34. - Lobo Cabrera, Manuel : *La esclavitud en las Canarias orientales en el siglo XVI. Negros, moros y moriscos*, Gran Canaria, 1982.
35. - Cervantes fut capturé à Alger entre 1575 et 1580.
36. - Archives de la Curie Episcopale de Grenade (A.C.G), Legajo 1653-B.
37. - A.C.G, Legajo 1525-B.
38. - Bozal : L'(a) esclave qui viens d'arriver et ne parle pas castillien.
39. - Bennassar, Bartolomé et Lucile : *Les chrétiens d'Allah*, París, 1989.
40. - "y siendo niño lo cautivaron y lo truxeron a esta çiudad de Granada a donde lo compró Martís Guerrero" A. C.G, Leg. 1626-B.
41. - Braudel, Fernand : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, París, 1966.
- 

AUTEUR

AURELIA MARTÍN-CASARES

Département d'Anthropologie Sociale - Université de Grenade